



Résiliation promesse d'achat

Par **migneaux**, le **25/03/2011** à **10:04**

Bonjour,

je viens vers vous afin d'avoir des éclaircissement concernant ma situation actuelle.

Dans le 4 ème trimestre 2010, nous avons mon mari et moi meme pris l'initiative de faire construire. Nous avons fait une offre de pret qui a été acceptée "mon mari étant dans la banque" et avons signé avec un constructeur "maison rennaise", l'achat du terrain en amorcé "versement de 500 euros". Le pret ne se déclenchera que lorsque nous aurons fait l'achat du terrain.

Ma demande : aujourd'hui je ne souhaite pas mener à terme ce projet.

Quelles sont les conséquences financières sachant que je suis seule à prendre la décision.

Merci de votre retour

Par **edith1034**, le **25/03/2011** à **11:52**

il faut lire votre contrat pour connaitre la clause pénale et les clauses suspensives pour tenter d'y échapper si vous le pouvez.

S'il n'y a rien vous pouvez partir mais ça m'étonnerait

pour tout savoir sur la vente immobilière :

<http://www.fbIs.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>

Par **migneaux**, le **25/03/2011** à **12:37**

Bonjour
merci de votre réponse
cependant je n'ai pas accès aux dossiers "banque, constructeur etc .."
bien à vous